
4LOK

Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 100 euros
Siège social : 70 rue du Docteur Louis Destre
42100 SAINT-ETIENNE
RCS SAINT-ETIENNE 941260838

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 1 JUIN 2025

Le 1 JUIN 2025,
A 16h00,

Le soussigné, Mme GRANJEON Camille, associé unique de la société 4LOK, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 100 €,

A pris les décisions suivantes, relatives :

- A l'extension de l'objet social
- A la modification corrélative des statuts
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

PREMIERE RESOLUTION

L'associée unique décide, à compter de ce jour, d'étendre l'objet social de la société comme suit :

- Activité souhaitée : L'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la location de véhicules sans chauffeurs neufs ou d'occasion, ainsi que de toutes pièces ou accessoires. Les activités de mécanique automobile et véhicule utilitaire , carrosserie, dépannage-remorquage , réparation des véhicules agricoles , poids lourd et engins de TP. Code APE souhaité : 4511Z Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers Mon kbis prévoit la location de véhicule mais le développement de l'activité nécessite que j'ajoute désormais l'achat vente et les activités mécaniques. De nombreux clients souhaitent que je rachète leur véhicule initiale pour ensuite me louer un nouveau véhicule.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution portant sur l'extension de l'objet social, l'associée unique décide de modifier l'article relatif à l'objet social dans les statuts de la société.

TROISIEME RESOLUTION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président.

Mme GRANJEON Camille
Président

